

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE LOVL  
Samedi 08/03/2025**

**POUVOIR CLUB**

**A renvoyer avant le 05 mars 2025 à [secretariat@lovl.fr](mailto:secretariat@lovl.fr)**

JE SOUSSIGNE(E).....

PRESIDENT(E) DU CLUB .....

AFFILIE(E) A LA F.F.V.L. SOUS LE N°.....

DONNE POUVOIR A M..... LICENCIE FFVL DE LA LIGUE OCCITANIE

POUR ME REPRESENTER ET VOTER EN MES LIEUX ET PLACES.

SIGNATURE DU PRESIDENT

« Bon pour procuration »

A remplir par le (ou la) licencié(e) mandaté(e) :

NOM ..... LICENCE FFVL 2025 N°.....

Adresse mail du (ou de la) mandaté (e).....

Article 5.2 des statuts de la ligue :

- « Le vote par procuration est autorisé dans les conditions suivantes :
- un Club peut transmettre son pouvoir à un autre Club ou au CDVL de son département ;
  - un organisme à but lucratif peut transmettre son pouvoir à un autre organisme à but lucratif ou au CDVL de son département,
  - un Club (ou un Club-ecole), présent à l'assemblée générale peut détenir jusqu'à 5 pouvoirs d'autres Clubs ;
  - un organisme à but lucratif présent à l'assemblée générale peut détenir jusqu'à 5 pouvoirs d'autres organismes à but lucratif ;
  - un CDVL présent à l'assemblée générale peut détenir jusqu'à deux pouvoirs d'un club de son département. ».